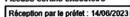
076-200059111-20230530-DL2023-052-DE

Accusé certifié exécutoire





DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 30 mai deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

Date de publication

24 mai 2023

ville,

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline

CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC,

Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol

TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Nombre de conseillers

sur le site internet de la

En exercice 29 Présents 22 Votants 29

06 juin 2023

Procurations:

M. Lionel DURAMÉ à Mme Céline CIVES, Mme Chantal DUTOT à M. Bastien CORITON, Mme Emilie DUTOT à Mme Hélène AUBRY, M. Paul GONCALVES à M. Dominique GALLIER, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, Mme Aurore LAINE à Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à

M. Jacques TERRIAL

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-052

Tarif d'occupation du domaine public Accueil des campings cars « Parade de l'Armada »

Monsieur le Maire informe le Conseil que le dimanche 18 juin prochain, en raison de la grande Parade de l'Armada, est attendu dans notre commune un nombre important de visiteurs.

À cette occasion, et en complément du stationnement public pour les véhicules légers, deux aires « temporaires » destinées aux campings caristes seront ouvertes du jeudi 15 juin 2023 au lundi 19 juin 2023. L'une sur Villequier (La Roquette) et l'autre sur Saint Wandrille-Rançon (terrain appartenant à Caux Seine Agglo à Gauville bas).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'instaurer un droit de place, par camping-car, fixé à 10 euros pour l'installation et 5 euros par jour de présence supplémentaire.
- D'encaisser les sommes perçues sur la régie municipale « foires et marchés ».

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Didier BØQUET

Délibération - Conseil municipal du 30/05/2023 - Page 1/1